

Parlons retraites - Patrick MICHAILLE interroge Gérard LUCAS

Au moment où le gouvernement prépare la réforme des retraites dans le sens que demande l'UFR depuis 10 ans (voir les vidéos de Gérard LUCAS « Quelle retraite pour nos enfants »), les sondages commencent, et il est important d'avoir réfléchi aux détails pour se faire une opinion sur les enjeux des débats à venir.

Parmi les questions posées dans le sondage « L'Obs-CFDT », certaines m'ont surpris et j'ai demandé à Gérard l'avis de l'UFR (dont l'ARCEA fait partie) pour m'éclairer. Voici les questions et les réponses apportées :

- a) Quel doit être pour vous le Minimum vieillesse mensuel pour les personnes ayant peu ou pas travaillé : 500 ? 750 ? 1000 ? 1250 ? ou 1500 €
⇒ Actuellement, le minimum vieillesse est : **pour une personne seule : 833,20 €/mois** ; pour un **couple : 1293,54 €/mois** (cela figure dans tous les numéros du Courrier des Retraités, page Société "indicateurs sociaux")
- b) Quelle doit être pour vous la Retraite d'une personne ayant travaillé au SMIC toute sa vie : 85% / 100% / 115% du SMIC ?
⇒ **85 %**
- c) La pénibilité est prise en compte actuellement de façon : excessive / satisfaisante / insuffisante / très insuffisante
⇒ La pénibilité est prise en compte actuellement de façon "insatisfaisante" (trop compliqué)
⇒
- d) La retraite doit elle être : complètement proportionnelle au montant des cotisations / avec un minimum et un plafond / la même pour tous
⇒ La retraite doit être en rapport avec les cotisations **avec un minimum et un plafond**. C'est ce que nous appelons **l'équité**.
- e) La perte d'autonomie doit elle être financée : chacun individuellement / par la solidarité nationale / par la famille.
=> La perte d'autonomie doit être financée par **la solidarité nationale**. Ce qui n'est plus le cas depuis 2013 avec la création de la CASA (Caisse Additionnelle Sur l'Autonomie), alimentée par une taxe de 0,3 % prélevée sur les pensions des retraités imposables et non sur la totalité des contribuables.
- f) La retraite actuelle prend elle suffisamment en compte le handicap ? OUI / NON / ne sait pas
=> La retraite **ne prend pas** suffisamment en compte le handicap. L'allocation adulte handicapé est de **810,89 €/mois**.

Posté le 19 juin 2018